

La Buvette des Alpagnes

[Ours des Pyrénées](#)

[Ours brun](#)

[Loup](#)

[Lynx](#)

[Acteurs](#)

[Associations](#)

[Pastoralisme](#)

[Chasse](#)

[Autres thèmes](#)

[A propos](#)

24 octobre 2009

Marie Lise Broueilh : la jument de Troie pastorale

Des taupes dans les Pyrénées

Dans un communiqué de presse, le bureau de l'ASPP 65 informe que par arrêté ministériel du 16 août 2009, Marie-Lise Broueilh a été évincée du conseil d'Administration du Parc National des Pyrénées.

Marie-Lise Broueilh avait été nommée au conseil d'administration le 15 juillet 2009 par un arrêté de nomination pris par le Ministère sur proposition du Préfet. Cela n'avait pas manqué de faire réagir les associations de défense de l'environnement et posait la question de l'avenir de l'ours brun dans le Parc National des Pyrénées.

L'ASPP 65 (Hautes Pyrénées) est une association de défense du pastoralisme, une association agricole qui essaie de se faire passer pour une association de défense de l'environnement. Ce qui ne trompe évidemment personne. L'organisme qui fédère les associations de protection de l'environnement en France : "France Nature Environnement" a bien évidemment réagi face à cette tentative de faire rentrer un "cheval de Troie" anti-ours, dans ce cas, une jument opposée à toute mesure environnementale, dans le Parc National des Pyrénées.

Deux mois après le premier, un arrêté modificatif était pris pour retirer Marie-Lise Broueilh de la compétence environnementale et la placer dans la case "agricole" ce qui était sa place naturelle, vu ses activités.

La bouillonnante présidente de L'ASPP 65, proche de Philippe Lacube, qui se croyait déjà dans la place a, suite à cela, entamé une action en référé devant le tribunal administratif de Paris pour récupérer son strapontin. Le jugement devrait intervenir prochainement, le 27 octobre avant d'être traité au fond plus tard.

Le 16 octobre, un troisième arrêté vire Marie-Lise Broueilh du CA du Parc des Pyrénées. Les deux places qui étaient destinées aux associations environnementales vont donc effectivement revenir à des associations dont l'objet social est la défense de l'environnement (Unimate 65 Nature Midi-Pyrénées et FNE MP). Les choses rentrent donc dans l'ordre et



Marie-Lise Broueilh sort du PNP.

Dans une récente interview, Chantal Jouanno, la secrétaire d'Etat à l'Environnement a remis les choses au clair sur l'engagement de la France pour sauver l'ours des Pyrénées. Thierry Sentous a bien essayé de couper les propos peu favorables aux desseins des opposants au plantigrade, mais la diffusion de l'interview complète a permis de découvrir que Chantal Jouanno comptait maintenant rencontrer les acteurs afin de fixer "où, quand et combien d'ours" devront être

réintroduits pour **maintenir une population viable d'ours dans les Pyrénées.**

Le nuage de sauterelles que la buvette prévoyait sur la tête de la ministre suite à cette interview est bien arrivé. Louis Dollo sur Tarbes-Infos.com y voit «*des grandes manœuvres*». Lire : Marie-Lise Broueilh évincée du CA du Parc National

Mais qui a essayé à manœuvrer et a placé ses pionts dans cette histoire? Quelles actions a mené l'ASPP 65 en faveur de l'environnement pour justifier sa respectabilité dans le cercle des associations environnementalistes? Au vu des personnes et organismes qui soutiennent l'ASPP 65, des actions et des communiqués de l'association, il est évident qu'il s'agit d'une association agricole ayant pour unique but la défense du pastoralisme et surtout d'œuvrer à la disparition de l'ours des Pyrénées. Essayer de faire disparaître une espèce protégée du patrimoine animal des Pyrénées n'est pas vraiment un but légitime pour une association qui se voudrait «*association de défense de l'environnement*». La forfaiture était évidente.

L'échec final d'une longue stratégie

Marie-Lise Broueilh est donc sortie du CA du Parc des Pyrénées à grands coups de bottes. Ce n'est que justice. Il s'agit pour les associations pastorales de l'échec d'une longue stratégie. Pour Louis Dollo, cette radiation est une sortie «*sans aucune explication*». La Buvette des Alpes va donc la lui donner.

En 2006, les ultra-pastoraux anti-ours mettaient en place une stratégie basée sur la création d'associations. Pourquoi ?

Toutes les associations qui se sont créées :

- l'ADDIP : Association pour le développement durable de l'identité Pyrénéenne,
- l'ADIP : Association de défense de l'identité pyrénéenne,
- l'ASPAP : Association pour la sauvegarde du patrimoine Ariège-Pyrénées
- et l'ASPP 65 : Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen

prévoient dans leurs statuts «*la défense du patrimoine environnemental*». Elles ont commencé à demander des agréments au Ministère de l'Ecologie. En effet, sur un plan purement administratif, elles avaient le droit d'être agréées. De plus, cela leur donnaient le droit de siéger dans tout un tas de commissions locales «*dans le massif, les vallées et les territoires*», (pour utiliser le langage ipéhachebé), là où étaient peu actives les associations environnementales à vision moins locale et surtout l'espoir de partager le gâteau financier.

Je pense que c'est le "guide de pays" qui est à la base de cette stratégie du «*cheval de Troie*». Il leur a fourni les documents administratifs. Certaines associations pastorales, puisqu'il s'agit bien de cela et pas

d'associations environnementales, ont même obtenus des «*agrément départementaux*». C'est ainsi que l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Pyrénéen, l'ASPP 65 de Marie-Lise Broueilh a été agréée «*Association de Protection de l'Environnement*» par le département des Hautes Pyrénées. Après l'intégration dans le texte de l'AOC «*Barèges Gavarnie*» d'une phrase justifiant l'absence de gardiennage des troupeaux, une nouvelle étape était franchie, cette fois-ci pour introduire des associations, des «*taupes*» pastorales dans le milieu des défenseurs de l'Environnement.

On était en 2006. En 2008, deux ans plus tard, toutes les commissions devaient changer de mains. La composition du CA du Parc National des Pyrénées devait être revue par la nouvelle loi et les places pourraient être ainsi bousculées. L'idée était d'installer les associations pastorales pour qu'elles puissent influencer sur la nouvelle charte établie par les collectivités locales concernées, comme pour les PNR et pour qu'elles puissent siéger comme représentantes du mouvement écologiste et des associations environnementales. Des défenseurs de l'environnement issus des éleveurs de brebis anti-ours ! Le cheval de Troie entrainé dans les murs de la forteresse qu'ils rêvaient de prendre, obnubilés qu'ils sont par le noyautage des ministères par la "mouvance" écologiste qui bien sûr organise un grand complot dans l'ombre.

C'est ce qui s'est passé pour l'ASPP 65. La stratégie de l'ancien comptable qui est membre de l'ASPP 65 a presque réussi, mais la ficelle était quand même grosse : des sièges destinés aux représentants de l'écologie occupés par les associations pastorales. La DIREN et les «*escrolos*» allaient donc voir leur influence, voir même leur existence remise en cause dès 2008. Le partage du gâteau financier réorienté vers les éleveurs de brebis devant provoquer, ils l'espéraient, des problèmes financiers et le licenciement du personnel associatif.



Marie-Lise Broueilh participant à une réunion du CA du Parc National des Pyrénées. Cherchez l'intrus. (Dessin de F'Murrr, extrait de la BD *Le Génie des Alpes*. C'est fou ce qu'il y a moyen d'illustrer de sujets avec F'Murrr.)

C'est à cet objectif qu'étaient destinées toutes les créations sémantiques de Bruno Besche-Commenge, le linguiste : verdir le discours des associations pastorales. Faire passer la rhétorique anti-environnementale de l'ASPP 65 pour de la «*Biodiversité à visage humain*». C'est cela qui a fait capoter cette tentative d'infiltration, le «*storytelling*» ou machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits du discours de l'ASPP 65 n'était pas au point.

Remarquez que cette stratégie n'a pas été appliquée que dans les Hautes Pyrénées; elle l'a été aussi en Ariège et dans les Pyrénées catalanes où une «*charte*» était en cours d'élaboration.

Pour passer pour une association environnementale, le discours devait suivre, se peindre en vert et dissimuler les intentions profondes hostiles des associations. Ce n'était pas le public qui devait être trompés : impossible, les français ne sont pas dupes; mais par contre, le discours était utile aux politiques qui devaient participer à l'infiltration du système et à la mise en place de «*taupes*» dans les commissions départementales. C'était la

tâche de Bruno Besche-Commengue. Vous pouvez relire à ce sujet les analyses de Frédéric Benhamou, de Marie Luffont, de Stéphane Cibonnoux et de Luc Buvette :

- [L'essor sémiotique de l'ASPP 65 \(Bédouin de Menten\)](#),
- [Pilier de l'histoire en l'ombrage \(Frédéric Benhamou\)](#),
- [L'écologie anti-environnementale de Marie-Lise Broueilh](#),
- [Pastoralisme pyrénéen, démontage d'un système bien huilé](#),
- [L'iceberg du concept de biodiversité à visage humain \(Marie Luffont\)](#)
- [Le pastoralisme et l'écologie \(Stéphane Cibonnoux\)](#)

Le décalage entre le discours et l'écologie est énorme.

Le boycott du Groupe National Ours des Pyrénées (GNOP)

Outre cette stratégie de «*la jument de Troie*», les ultrapastoraux ce sont aussi opposés à l'écologie sur pied du Groupe National Ours des Pyrénées, le «GNOP» ! Les têtes pensantes de l'ASPP 65 ont échoués des informations avec Laurent Gide du «*Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales des Alpes Méditerranée*» CERPAM.

Laurent Gide est connu pour son étude sur les dégâts des chiens errants, dégâts qu'il, vu son opposition aux prédateurs, veut minimiser pour chasser un peu plus le loup. Le CERPAM a été créé en 1977 à l'initiative des Chambres d'Agriculture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, est financé par le Conseil Région Provence Alpes Côte d'Azur, par l'Etat, l'Union Européenne, les Conseils Généraux, les collectivités locales et les Chambres d'Agriculture.

Pour Laurent Gide, l'écologie du GNOP, si elle devait servir à accompagner de nouveaux lâchers d'ours, était à rejeter absolument, par contre s'il elle devait servir à maintenir, à «*gérer l'existant*», qui de toute façon, vu les «*accidents*» de chasses régulières, veut une furieuse tendance à décliner, cela sert par contre «*à réfléchir*». Pour Laurent Gide, l'opposition floue à l'ours des associations pyrénéennes était plus précieuse que l'écologie des opinions à discuter.

Laurent Gide était donc pour les pyrénéens une tête du Groupe National Ours déjà échoué, un indicateur, un spécialiste de négociation qui profitait de sa participation au Groupe Ours, les turlupinaient sur le fonctionnement du groupe, les erreurs à ne pas commettre, pour un éventuel groupe Ours, et sur les prises de positions et stratégies du ministère. Il ne fallait absolument pas que les éleveurs pyrénéens mettent le doigt dans le mécanisme d'un groupe Ours, d'où sans doute, le boycottage (un mode d'action habituel) du GNOP par les associations pastorales.

Il était indispensable d'obtenir, avant d'accepter une participation au GNOP, l'aval officiel de nouvelles réintroductions. Ce qui, vu le contenu des rapports BINET-ESCAFRE ([Évaluation à mi-parcours du plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2006-2009 et Évaluation préliminaire du plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne 2006-2013](#)) ne s'est pas produit.

C'est ainsi que l'ASPP 65 a refusé officiellement à Nathalie Kosciusko-Morizet (NKM) qu'il refusait le terme de «*groupe ours*», proposait le terme de «*Commission consultative sur le développement durable des Pyrénées*» plus en accord avec le nouveau langage vertâtre de l'association. Il fallait utiliser les structures départementales, dont l'ASPP, franchement dénommée «*association environnementale*» ; il était important d'avoir une vision globale, qui dépasse «*le seul animal emblématique*», reconnaissant ainsi implicitement ce statut à l'ours, statut qu'il ne peuvent plus nier.

D'autre part, en adoptant le vocable de «*Développement Durable*», l'ASPP 65 imposait le droit de ne pas parler que «*d'écologie*» ou du pilier *Environnement* du DD avec l'Etat et les interlocuteurs strictement écologistes, mais aussi de faire participer des partenaires sociaux et économiques, les élus des vallées qui sont favorables aux thèses des anti ours, des communes, gestionnaires d'espaces, agriculteurs, conseils généraux et régionaux, CCI, CA, Chambre des métiers, etc.

Le «*greenwashing*» de leur discours permettait de changer totalement d'équilibre dans le dialogue, du moins le croyaient-ils. Pour eux, cela aurait été tout bénéfique. Seul manquait l'aspect éthique dans le concept du Développement Durable, aspect qu'ils rejettent bien sûr, vu l'incompatibilité entre leur cause : la disparition désirée de l'espèce, et la défense de l'environnement. Le mensonge et la tromperie ne relève pas de l'équité.

Pour les ultra-pastoraux, Il était indispensable que chaque association de l'ADDIP participe au GNOP pour justifier les différences de pratique pastorale d'un bout à l'autre de la chaîne. Ils étaient inquiets car le caractère «national» affiché du GNOP (et non strictement pyrénéen), sous-entendait que des associations nationales comme FERUS, association ennemie, devaient y siéger. Impensable. S'ils pouvaient, seuls ceux qui pensent comme eux, les "valléens", ceux "du massif" participeraient, les autres étant contaminés par les influences écologistes, citadines ou parisienne.

Bruno Besche-Commenge pensait qu'il fallait «*arrêter de parler des ours*», que les associations environnementalistes voulaient réduire les associations pastorales à ce seul sujet, d'où le création du GNOP. Le théoricien de l'opposition pastorale préférerait prendre les écolos à contre pied sur leur propre terrain en développant le concept de «*la biodiversité à visage humain*» et en parlant de «*développement durable*». Il était convaincu qu'ils en savaient au moins autant que la ministre sur le dossier de l'ours, du loup, des Pyrénées, de l'écologie, du DD etc.

Louis Dollo, la fleur au fusil (à la souris?), comme le général avant la bataille, était convaincu que les éleveurs n'avaient même pas conscience de la force qu'ils pouvaient représenter. Les têtes pensantes allaient s'occuper des dossiers et de la défense des éleveurs devant la cour européenne pendant que les éleveurs rentraient les foin. Ils espéraient que "*la France allait perdre face aux éleveurs*". C'est l'échec d'une stratégie, Chantal Jouanno, vient de le montrer.

De cela, la Buvette des Alpes prévoit une nouvelle poussée de «*colère des Pyrénées*», de nouveaux boycotts, de nouvelles sorties de «*demoiselles*». La stratégie ne marche pas, qu'importe. Nous allons avoir droit à «*toujours plus de la même chose*». Le pastoralisme pyrénéen aveugle fonce dans le mur, tête baissée en chantant Montagnes Pyrénéé-euh...Ces montagnes

Qui sont si hautes
Elles m'empêchent de voir
Où sont mes amours

Baissez-vous montagnes
Plaines haussez-vous
Pour que je puisse voir
Où sont mes amours

Ces montagnes
Tant s'abaisseront
Que mes amours
Apparaîtront

Ces montagnes
Qui sont si hautes
Elles m'empêchent de voir
Où sont mes amours

Longue vie à la population d'ours des Pyrénées!

Baudouin de Menten sur 24 octobre 2009 dans Actualités ours des Pyrénées 2009, ADDIP, ADIP Défense de l'Identité Pyrénéenne, ASPAP, ASPP 65, BESCHE-COMMENGE Bruno, BROUEILH Marie-Lise, Bêêêst of de

[la Buvette des Alpagnes](#), [CERPAM](#), [de MENTEN Baudouin](#), [DOLLO Louis](#), [GARDE Laurent](#), [JOUANNO Chantal](#), [KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie](#), [Ours des Pyrénées - Groupe National Ours](#), [Pastoralisme - Biodiversité](#), [Pastoralisme - Ultrapastoraux](#), [Rhétorique anti-environnementale](#) | [Lien permanent](#)

Tweet

0

Like

3

Répondre02 novembre 2009 à 23:29

6

je n'ai rien dit...

Monsieur Gode a fait une intervention lors de la journée nationale des présidents de mandats organisée par la FNSEA, à voir dans les archives de la buvette. Sans commentaire.

Répondre03 novembre 2009 à 14:15

7

M. Thieu Erny dit...

Si Laurent Gode est devenu la bête noire de la buvette et des ultracécolos en général, c'est avant tout pour avoir détruit le mythe du chien-divergent-qui-fait-tellement-plus-de-dégâts-que-le-loup. Il était pratique et facile à croire car tout le monde se doute bien que les dégâts des chiens sont dix fois supérieurs à ceux du loup puisque cela représente un territoire au moins cent fois supérieur. Il ne faut surtout pas creuser la question. Ainsi la très grande Fédération Française Nature Environnement donne dans ces pages grand public de présentation du loup, un argumentaire argumentaire historique dans lequel elle prétend estimer la prédation des chiens à cent à deux cent mille par an

soit un à deux pour cent du cheptel et donne vaguement comme référence les DIREN de différents départements qui auraient étudié la question ainsi que l'enquête de G. Joncour.

Pas de liens, pas moyen de trouver sur le net les informations données. C'est tout de même bizarre pour LE principal argument des défenseurs du loup.

J'ai contacté FNE qui n'était évidemment pas pressée de me répondre. Il faut voir des fois... Pour confirmer ce que je suppose.

Les informations des DIRENs sont inutilisables. Elles disposent de chiffres de la prédation mais sur des territoires qui ne sont pas définis on ne peut donc pas faire de pourcentages, on ne sait pas par rapport à quel cheptel ces chiffres sont donnés. De plus, je me suis amusé à faire toute sorte d'extrapolations sur ces chiffres comme FNE l'a fait pour ne rien trouver qui ressemble à la conclusion de FNE.

Mais le plus drôle est l'autre document, L'enquête de G. Joncour qui a été révisée certainement pour d'autres raisons.

Puisqu'il n'y a pas de liens pour la consulter, je vais donc la recopier intégralement (ce n'est somme toute pas très long) Je me demande bien comment les scientifiques qui s'expriment sur la buvette m'expliqueront comment on trouve une estimation de la prédation à partir de ce document. On pourra également le comparer avec l'étude de Laurent Gode qui elle est disponible entre autre au lien suivant <http://loup.org/spip/Articles-de-chiens-sur-les.570.html>

Enquête sur les litiges du cheptel domestique par les chiens en divergence

Par Guy Joncour vétérinaire dépouillement de l'enquête Frédéric Renn

Tout vétérinaire, rural ou mixte a eu l'occasion de constater des litiges de chiens dans des élevages et a été amené à réaliser des expertises de dégâts comprenant une enquête auprès des éleveurs pour identifier les coupables présumés. Quand il s'agit d'un chien, bien souvent, des actes thérapeutiques de régurgitation du contenu stomacal permettent d'avoir ou non confirmation.

Pour mieux cerner l'importance des sinistres, Guy Joncour a diffusé un questionnaire, au niveau national, auprès de ses confrères. Le résultat de cette enquête, la première de ce type menée en France, fait apparaître la lourde responsabilité des chiens dans les litiges sur le cheptel domestique.

87 réponses exploitables ont été reçues.

- Date du dernier sinistre constaté:

1999: 87 pour cent des réponses

-Nombre de sinistre constaté:

322 en 1997; 337 en 1998; 45 en 1999 (diffusion du questionnaire en août 99)

Total(minimum) des 3 dernières années: 784 sinistres.

-Principales espèces attaquées:

ovins:87 cas(cent pour cent des cas)

Caprins: 7cas

Bovins: 5 cas

Ane: 5 cas

Poney: 1 cas

-autres espèces concernées:

Poules: 20 cas

Canard: 8 cas

Lapins: 4 cas

Oies: 2 cas

Pintades: 1 cas

Cheval: 1 cas

Autruche: 1 cas

Emeu: 1 cas

Wallabies: 1 cas

-Lieu des sinistres

Enclos 46 cas (46.46 pour 100)

Libre pacage: 45 cas (45.45 pour cent)

Bergerie: 6 cas 6.06 pour cent)

Poulailler: 2 cas (2.3 pour cent)

-Estimation des préjudices:

1392 animaux yués ou blessés

-Y avait-il un gardiennage?

non 79 cas(91pour100)

oui: 5 cas(5.7 pour 100)

épisodique: 2 cas (2.3 pour cent)

ne sait pas: un cas

-Antériorité d'attaques sur ce groupe:

oui: 34 cas (39.08 pour cent)

non 25 cas (28.73 pour cent)

ne sait pas: 28 cas (32.19 pour cent)

-Mode d'identification des chiens responsables

de visu 54 cas

par régurgitation thérapeutique: 3 cas

Par capture: 4 cas

abattu: 1 cas

enquête gendarmerie: 1 cas

ne sait pas: 28 cas

sans identification: 4 cas (conjugaison de plusieurs types d'identification)

-Intervention de l'assurance responsabilité civile d'un tiers:

oui: 75 cas (86.2 pour cent)

non: 12 cas (13.8 pour cent)

-Avis du vétérinaire sur les prédateurs généralement incriminés dans ce type de sinistres:

chien: 65 réponses (77 pour cent)

renard: 4 réponses (4.76pour cent)

mustélidés: 1 réponse (0.9 pour cent)

loup: 1 réponse (0.9 pour cent)

autres réponses hors sujet

-Moyens de prévention proposés par les vétérinaires:

contrôle des chiens: 59 réponses

enclos pacage: 12 réponses

chiens de protection: 11 réponses

-Localisation des réponses en pourcentage

Alsace:5 Aquitaine:2.5 Auvergne:12.5 Basses-Normandie:3.7 -Bourgogne:8.75 -Bretagne:11.25 -Franche-comté:2.5 -Haute-Normandie:2.5 -Languedoc:7.5 Limousin:1.25 -Lorraine:6.25 -Midi-Pyrénées:5 -Pays de Loire:3.75 -Picardie:1.25 -Poitou:1.25 -PACA:5 -Rhônes-Alpes:21,25

Répondre 09 novembre 2009 à 13:11

8

Bebet 09 a dit...

Voyons, voyons...définition par le dictionnaire de la locution « bête noire » :

« personne qui inspire un tracasserie continuel, une antipathie profonde ».

Un tracasserie continuel... une idée fixe, donc.

Alors on va compter combien de fois la « bête noire » Laurent Garde, celui qui rame avec d'autres pour établir le mythe du grand-méchant-loup-qui-est-responsable-du-déclin-du-pastoralisme-bouh-le-vilain, revient sur la Buvette :

24 octobre 2009, 27 août 2008, 28 octobre 2007, 01 juillet 2007

4 fois donc.

Dont une seule fois en 2009. Peu fréquent quand même, pour une idée fixe...

A titre de comparaison, Claude Allègre a fait l'objet de 8 notes. Le double.

Ce qui en fait une bête « noire extra ».

Comme le yaourt Danette au chocolat du même nom...

A moins que ce ne soit Laurent Garde qui soit juste considéré comme une bête gris très clair.

Ce qui ne serait pas reconnaître l'extraordinaire talent de quelqu'un qui vous donne le taux de prédation par les chiens divagants avec deux chiffres après la virgule. S'il vous plait.

C'est un peu comme si un économiste intégrait rigoureusement tous les paramètres possibles et modélisables et vous prévoyait la fin de la crise économique pour le 3 mars 2010 à 14 h15.

Vous le croiriez forcément ? Et bien moi aussi...

Je suis pas comme les zécolos intégristes de l'hebdomadaire « La France Agricole » du 20 août 2004 (page 35), qui affirment que « les chiens domestiques tueraient chaque année 150 000 brebis ».

Je ne suis pas non plus comme les adorateurs de Gaïa qui siègent à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales, qui estimaient en 1998 entre 1,5 et 4,5 % le niveau des dégâts par des chiens divagants.

Une fourchette estimative et un seul chiffre après la virgule : la marque de l'amateurisme...

Ne tombons pas non plus dans le piège de la nuance, comme le font les Réserves Catalanes dans leur lettre de novembre 2007, page 11 :

http://www.catalanes.reserves-naturelles.org/siteweb_fran%C3%A7ais/actualites/Natura%20Catalana%20n%C2%B09.pdf

Je cite : « Actuellement, il n'existe pas de méthode statistique fiable pour évaluer les dégâts causés par les chiens divagants sur la faune sauvage. Trop de biais existent et ne peuvent pas être lissés par des méthodes statistiques. »

Trop de biais...pfff...à quoi ça sert que Ducroc il se décarcasse à mettre fin aux mythes et à pondre des taux à deux chiffres après la virgule, pour qu'on écrive des trucs pareils fin 2007...

Ils savent pas lire après la virgule ou quoi ?

Mais bon : les faits sont là, têtus : quand on publie des études sérieuses, documentées et inattaquables, on obtient des résultats probants. « LE principal argument des défenseurs du loup » a volé en éclat, et le loup a vu ce qu'il devait voir. Et du coup, les ultra-écologistes en sont restés verts :

Depuis LA publication de LA dite étude de référence sur les prédateurs de chiens errants qui tue les mites depuis un bon moment, la population lupine a augmenté de bien 50 %. Peut être davantage.

Soit un taux d'accroissement à deux chiffres là aussi.

Mais avant la virgule cette fois...

Pour avoir des chiffres plus précis, notamment après la virgule, faudrait demander au CERPAM...

Les ultra-écologistes défenseurs du loup peuvent dormir tranquilles : leurs supposés adversaires travaillent en fait pour eux en se battant contre des moulins à vent.

Et si on se fie à l'Histoire, c'est ce qui marche le mieux...

Répondre 09 novembre 2009 à 22:07

9

Baudouin de Menten a dit...

Et bien, moi qui, sans cette mauvaise grippe ovine, comptait réagir, voilà q'un lecteur le fait pour moi, bien mieux.

Il est vrai que parmi les 4 articles sur Laurent Garde, 2 ne sont pas très critiques : du temps où je n'étais pas un sale extrémiste, et où Laurent garde n'était pas ma "bête noire" puisqu'il semblerait que je déçois mes lecteurs pastoraux. "Bête noire", le loup doit omnubiler certains.

Cette note tentait juste de montrer qu'il est surprenant qu'un chercheur du CERPAM (largement financé par l'Etat et l'Europe) s'oppose à l'Etat sur d'autres politiques qui énervent les ultra-pastoraux. Tuyautez les ultras pyrénéens ne me semble pas vraiment une mission que l'Etat soit obligé d'accepter. Alors au cas où l'Etat n'aurait pas été au courant, maintenant c'est fait. Il semble que le lecteur qui m'a tuyaute sur la "mission secrète" de Laurent Garde ne se soit pas trompé, au vu de sa réaction...

À propos de l'étude qui a rendu Laurent Garde, une référence scientifique aux yeux des éleveurs, n'est ce pas surprenant que ce soit une personne qui travaille pour la "promotion du pastoralisme" et écrit beaucoup sur "l'inefficacité des moyens de protections" (contrairement aux chiffres) qui publie une "étude scientifique" sur la surévaluation des dégâts des chiens errants par rapport aux loups? Il y a conflit d'intérêt il me semble, mais là on approche de l'éthique...

Comme je l'ai déjà fait, les textes de Mathieu Erny sont les bienvenus à la buvette (voir ceux déjà publiés).

J'attends la publication de mes textes sur les sites de Kairn, de l'ASPP65 ou à la cabane des estives. Ce n'est pas demain la veille, d'ailleurs, ils n'osent pas créer de forums. N'est ce pas révélateur? Ce sont ceux qui font tomber les murs qui sont des extrémistes ! Toujours ce monde à l'envers.

Répondre 10 novembre 2009 à 07:44

10

Mathieu Erny a dit...

D'abord si toutes les ONG qui reçoivent de l'argent de l'état devaient se taire la démocratie en prendrait un coup. Les dons à Green peace font l'objet de crédit d'impôt et ça ne les empêche pas de faire de l'objection.

Drôle d'argument.

Quand au fait que Laurent Garde ne serait pas objectif parce qu'il travaille pour le pastoralisme, il a bien fallu qu'il fasse cette étude lui même puisque personne ne l'avait fait (que pense tu de l'enquête dont se sert FNE? Et il y a d'autres bon morceaux, voire plus drôles encore, au WWF et ailleurs.) Mais Laurent Garde est connu pour son objectivité et cela peut se vérifier en lisant cette étude qui est corroborée par plusieurs autres émanant entre autre d'universités.

Répondre 10 novembre 2009 à 08:38

[Afficher plus de commentaires...](#)

Comment below or sign in with  TypePad  Facebook  Twitter and [more...](#)



(Vous pouvez utiliser des balises HTML comme <i> et pour styler votre texte. Liens créés automatiquement.)

L'adresse email n'est pas affichée avec le commentaire.

Auteur

Adresse e-mail

URL du site



[La Buvette des Alpages](#)

[Le Génie des Alpages](#)

[Institut Pas Très Moral du Haut-Béarn](#)

[Contact](#)